

PLAN DE RETOUR A LA NORMALE

Le mardi 23 juin après-midi, le conseil de la vie sociale (CVS) de l'EHPAD La Bourdaisière s'est réuni.

Conformément aux consignes ministérielles en date du 16 juin dernier, l'avis du CVS a été sollicité sur la proposition du plan de retour à la normale pour l'EHPAD La Bourdaisière.

La réouverture de l'EHPAD a été actée à partir du 29 juin 2020 à partir de 13h30.

Ce qui est possible	<p>Les visites sont à nouveau autorisées, sans rendez-vous, tous les jours de 13h30 à 18h dès le 29 juin. Les mineurs peuvent entrer dès lors qu'ils portent un masque.</p> <p>L'apport de denrées ou objets directement dans la chambre est possible.</p>
Vos obligations	<p>Le port du masque chirurgical dès l'entrée et tout au long de la visite.</p> <p>Lavage des mains dès l'entrée dans l'EHPAD avec la solution hydro alcoolique mise à disposition.</p> <p>Renseigner le registre des visites à l'entrée Respect des gestes barrières : c'est-à-dire rester à plus d'un mètre de distance les uns des autres et pas de contact physique avec lui.</p> <p>Etre deux personnes maximum en plus du résident dans la chambre.</p>
Les interdictions	<p>Ne pas porter de gants.</p> <p>Ne pas être plus de trois en tout dans la chambre ; si vous êtes plus nombreux, la rencontre se déroulera à l'extérieur.</p> <p>Pas de contact avec les autres résidents que votre parent. Eviter les retrouvailles avec les autres résidents dans les couloirs, salons...</p>
<p>Toute personne ne respectant pas ces consignes sera reconduit vers la sortie.</p>	

Les conseils à suivre	S'il est en marche, couper le ventilateur dès que vous entrez dans la chambre. Privilégier en règle générale les visites à l'extérieur , à l'ombre des arbres du parc ou sous les barnums prévus à cet effet.
Les animations à l'intérieur du bâtiment	Maintien des animations en petits groupes de moins de 10, deux groupes organisés par après-midi sur inscriptions gérées par l'animatrice. Reprise des spectacles mensuels avec distanciation physique (non ouverts aux familles).
	Les sorties individuelles sont autorisées sous réserve de l'état de santé du résident et sous réserve que les familles s'engagent à un respect strict des consignes sanitaires.
Manger avec son parent à l'EHPAD	Oui, uniquement pour fêter l'anniversaire du résident à condition de réserver le repas à l'EHPAD au minimum 48 heures à l'avance. 2 invités seulement.

Les contacts Skype sont maintenus sur rendez-vous auprès de l'animatrice. Ils sont réservés en premier lieu aux personnes qui ne pourront toujours pas se déplacer du fait de l'éloignement géographique ou de leur état de santé.

A partir de septembre :

- Reprise des sorties collectives
- Retour des bénévoles

La réouverture de l'EHPAD est rendue possible par le fait de n'avoir eu aucun cas de Covid 19 ni parmi les résidents ni parmi le personnel.

Nous avons souhaité cette reprise, la plus proche de la vie d'avant même si quelques restrictions demeurent. Il est évident que nous attendons de vous le plus grand respect de toutes les règles toujours en vigueur dans la vie courante. Chacun d'entre nous doit avant tout faire preuve de responsabilité collective.

Les personnes âgées restent les plus vulnérables à ce virus ; un EHPAD est donc un lieu sensible.

Si nous devons enregistrer un cas de Covid parmi les résidents, l'établissement serait à nouveau fermé au public.

Nous vous remercions d'adopter un comportement respectueux de tous pour continuer à vivre sereinement à l'EHPAD La Bourdaisière.

Nous vous souhaitons un bel été 2020, tout en continuant de rester très prudent.

